

Jean Proriot : le barrage de Poutès

Le ministre auvergnat, Brice Hortefeux, ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, suit de très près l'évolution du dossier relatif au renouvellement de la concession des installations hydroélectriques de Poutès-Monistrol d'Allier. En concertation avec Jean Proriot, député de la Haute-Loire, il intervient régulièrement auprès de son collègue Jean-Louis Borloo, ministre d'état, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour lui exprimer l'attention qu'il porte à ce dossier.

Ce 28 mai, Brice Hortefeux a transmis à Jean Proriot la réponse réservée par le ministre à sa dernière intervention.

« Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le renouvellement de la concession des installations hydroélectriques de Poutès-Monistrol d'Allier. Je vous remercie de m'avoir fait connaître vos éléments d'appréciation sur ce dossier complexe. Je vous informe qu'à ce jour aucune décision n'a été arrêtée quant aux conditions de renouvellement de cette concession mais je souhaite vous faire part de quelques éléments qui guideront la décision.

Nous avons tout d'abord la nécessité de concilier les objectifs de développement des énergies renouvelables avec les autres objectifs de protection de l'environnement. En particulier, l'hydroélectricité, première source d'électricité d'origine renouvelable en volume et qui, non intermittente et permettant le stockage de l'énergie, présente des qualités intrinsèques forte pour le fonctionnement du système électrique, occasionne dans le même temps des impacts sur les milieux aquatiques qu'il importe de prendre en compte. Les travaux du Grenelle de l'environnement ont bien mis en évidence la nécessité de mise en cohérence des objectifs de développement de l'hydroélectricité et des ambitions en terme de protection des milieux aquatiques en particulier en terme de continuité écologique.

Ainsi, suite à l'annonce le 23 juillet 2008 du plan de relance de l'hydroélectricité, j'ai mis en place une table ronde rassemblant les industriels de l'hydroélectricité, les associations de protection de l'environnement, les élus locaux et l'Etat dans l'objectif d'établir

une convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable dans le respect des milieux aquatiques. Dans le cadre de ces discussions, il est apparu nécessaire de disposer à brève échéance, d'une nouvelle expertise, par un organisme ou une personnalité à l'indépendance et à la compétence reconnues, sur la question controversée du rôle de Poutès sur la diminution inquiétante du nombre de saumons atlantiques sur l'axe Loire-Allier. Cette nouvelle expertise permettra de relancer la concertation avec les élus de ce territoire.

Sur ce point, je puis vous assurer que tout doit être mis en œuvre de manière cohérente sur l'axe Loire-Allier pour intervenir sur l'ensemble des pressions anthropiques, responsables, chacune à leur niveau, de la situation catastrophique dans laquelle se trouve le saumon de l'Allier, représentant une souche unique de saumon atlantique dont l'extinction constituerait une perte majeure pour le patrimoine mondial de biodiversité. Le barrage de Poutès fait partie de ces pressions dont les impacts principaux sont le fort taux de mortalité des smolts à la dévalaison et la gestion par écluses. Je me permets d'insister sur l'importance d'agir concomitamment sur toutes les pressions pour avoir une chance d'efficacité et sur l'impossibilité d'attendre d'avoir étudié l'importance relative de chacune des pressions pour commencer à agir.

Parallèlement, j'ai demandé à EDF et à l'ONEMA de travailler de concert sur l'élaboration de solutions techniques permettant, en cas de décision de détruire le barrage de Poutès, de maintenir une production hydroélectrique sur le site par la mise en place en amont de l'actuel barrage d'une prise d'eau associée à un seuil de faible hauteur, et sur l'évaluation de leur impact environnemental. Ainsi, cette éventualité pourrait illustrer, le cas échéant, la conciliation possible entre notre objectif de production hydroélectrique et notre objectif de préservation/restauration de la biodiversité.

Je vous confirme dans tous les cas que la concertation est la règle sur ce dossier et que je travaille en liaison forte avec les parlementaires du département. »